

CH_VB 83.03 5 und 83.072 vom 19. Oktober 1983

Bundesverwaltung, 1983-10-19, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_83.03_5_und_83.072

FR: CH_VB 83.03 5 und 83.072 du 19 octobre 1983

IT: CH_VB 83.03 5 und 83.072 del 19 ottobre 1983

Erwägungen

E. 1

Begnadigungsgesuch von Frau Myrta Erb-Wellenzohn, vom 3. September 1981 und vom 4. März 1982

E. 2

Begnadigungsgesuch von H. Philippe Portmann, vom 20. Dezember 1982

E. 3

Begnadigungsgesuch von Frau Catherine Rauly, vom

E. 5

Begnadigungsgesuch von Frau Fabienne Schwarz, vom 20. Januar und vom 15. März 1983
Le président: M. Hänsenberger, conseiller aux Etats, a soumis au nom de la commission un rapport écrit. La Commission des grâces propose d'accepter les recours de Myrta Erb, Philippe Portmann, Catherine Rauly, Rolf Keller et Fabienne Schwarz. Il n'est pas fait d'autres propositions. Vous en avez ainsi décidé. Comme je vous l'ai annoncé au début de la séance, je vous propose de remettre la suite de notre ordre du jour à la semaine prochaine, soit au mercredi 14 décembre à

E. 8

heures. Je vous remercie de la patience et de la discipline dont vous avez fait preuve.
Schluss der Sitzung um 13.20 Uhr La séance est levée à 13 h 20 \ #ST# Vereinigte Bundesversammlung Assemblée fédérale (Chambres réunies) Mittwoch, 14. Dezember 1983, Vormittag Mercredi 14 décembre 1983, matin 8.00h Vorsitz - Présidence: M. Gautier
Le président: Je déclare ouverte la séance de l'Assemblée fédérale, Chambres réunies. Les députés des deux conseils ont été régulièrement convoqués à la séance du 7 décembre. Ils ont reçu, avec le programme de la session, l'ordre du jour de la séance de l'Assemblée fédérale. Le 7 décembre, nous avons décidé de reporter à ce jour les élections judiciaires auxquelles nous n'avons pu procéder, faute de temps. Je constate que la majorité absolue des membres du Conseil des Etats et du Conseil national est réunie. L'Assemblée fédérale peut dès lors valablement délibérer. Le Bureau vous proposera, au point 3 de l'ordre du jour - Election du Tribunal militaire de cassation - de voter en un seul scrutin sur cinq bulletins différents pour les cinq votes prévus aux lettres b à f. Le dépouillement se fera en bloc et, pendant ce temps, les deux conseils pourront siéger séparément. Une fois le dépouillement terminé, l'Assemblée fédérale se réunira à nouveau pour prendre connaissance du résultat des scrutins. #ST# Bundesgericht - Tribunal fédéral Wahl von drei Ersatzrichtern Election de trois juges suppléants
Le président: Il s'agit de remplacer MM. Jörg-Paul Müller de Berne, Wolf Seiler de Coire, et Franz Weber de Sempach, en tant que juges suppléants au Tribunal fédéral. Je tiens à remercier ces trois personnalités des services rendus à notre

Cour suprême. Les propositions des groupes ont été distribuées. La candidature de M. Gross a été retirée par le groupe socialiste. L'élection d'un quatrième juge suppléant, en remplacement de M. Pierre Schrade, est reportée à la prochaine session. Oehen: Die Fraktion der NA/Vigilants unterstützt, wie Sie aus den Unterlagen gesehen haben, die drei vorgeschlagenen Persönlichkeiten als Ersatzrichter des Bundesgerichtes. Sie hat mich jedoch beauftragt, Ihnen folgende Überlegungen zur Kenntnis zu bringen: Wir sind stolz auf unser System der Gewaltentrennung und glauben, dass damit insbesondere die richterliche Behörde in bestmöglicher Unabhängigkeit, allein Verfassung und Gesetz verpflichtet, optimal arbeiten könne; ich betone jedoch: im Dienste und Interesse des ganzen Volkes. Recht und Gerechtigkeit, Rechtssicherheit und Vertrauen in die Justiz sind unseres Erachtens grundlegende Elemente einer funktionierenden staatlichen Gemeinschaft. Aus dieser Sicht kann es nicht länger hingenommen werden, dass nur

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Begnadigungsgesuche Recours en grâce In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1983 Année Anno Band V Volume Volume Session Wintersession Session Session d'hiver Sessione Sessione invernale Rat Vereinigte Bundesversammlung Conseil Assemblée fédérale Consiglio Assemblea federale Sitzung Annex Séance Seduta Geschäftsnummer 83.035 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 07.12.1983 - 08:00 Date Data Seite 1898-1898 Page Pagina Ref. No 20 012 206 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.